

Réunion du 9 juillet 2020 au 10 juillet 2020

| | |
|---------------------------------------------------------------------------|------------|
| Mission 1 : le combat pour l'emploi local | M1 |
| Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain | A3 |
| Région Formation - Visa sanitaire et social | 524 |

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code du travail,
- VU** le Code de la Santé publique,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2018-2022 qui lui est annexé,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 approuvant le principe d'un dispositif de soutien et de reconnaissance de la mobilisation des élèves aides-soignants et des étudiants en soins infirmiers dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 7 juillet 2020,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion
- ENTENDU** André MARTIN, Christelle CARDET, Jean GOYCHMAN, Violaine LUCAS, Nathalie POIRIER, Marie-Cécile GESSANT

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au titre du Budget supplémentaire 2020 d'une autorisation d'engagement complémentaire de 3 440 000 € au titre du programme n° 524 - "RÉGION FORMATION - Visa sanitaire et social", portant ainsi à 51 789 635 € les autorisations d'engagement,

ANNULE

l'affectation d'autorisations d'engagement de 60 000 € au titre de l'opération n° 20D04701, votée par délibération de la Commission permanente en date du 30 avril 2020, relative à prise

en charge des dépenses liées à l'instruction et au paiement du dispositif de soutien et de reconnaissance de la mobilisation des élèves aides-soignants et des étudiants en soins infirmiers dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 357 600 € au titre de la reconduction de la convention de prestations de services confiée à la Société Publique Régionale des Pays de la Loire pour l'exploitation et l'animation de la Cité de la formation Santé/Social Marion Cahour à Rezé,

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire de 50 000 € à l'opération n°20D00198 relative aux charges de fonctionnement de la Cité de la formation Santé/Social Marion Cahour, portant son montant à 180 000 euros.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe La Région en Marche, Pascale DEBORD

Groupe Alliance des Pays de la Loire- Traditions et Libertés et Alain AVELLO absents lors du vote

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs